

Commission de pilotage

DEBAT PUBLIC

Villages Nature

Dossier de presse

Lancement du Débat public
sur le projet Villages Nature

Conférence de presse
du 12 avril 2011

- **L'architecture du débat**
- **Le projet Villages Nature**

L'architecture du débat

Le projet Villages Nature soumis au débat public dès le 12 avril 2011

Du mardi 12 avril au jeudi 23 juin, les quatre membres de la Commission de pilotage du débat public, nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), animeront huit réunions publiques dans le cadre du projet de destination touristique Villages Nature, situé à Marne-la-Vallée. Ils seront accompagnés des représentants des deux maîtres d'ouvrage, Dominique Cocquet, Directeur général de la société Les Villages Nature de Val d'Europe, et Vincent Pourquery de Boisserin, Directeur général d'EPAFRANCE. Leur objectif : permettre à la population locale de poser des questions, de donner son avis et ainsi de contribuer au projet.

La procédure du débat public : une obligation ?

Oui. La procédure du débat public* prévoit ce moment d'échanges entre la population qui réside dans le périmètre du projet et les maîtres d'ouvrage. Cette démarche de démocratie participative vise à faire émerger des points de vue, instaurer un dialogue avec les acteurs et parties prenantes et informer ces derniers sur le contenu du projet. Qui organise le débat public Villages Nature ? Les maîtres d'ouvrage, selon la décision de la CNDP. Laquelle ne se prononce pas sur le fond des projets qui lui sont soumis, mais se charge de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration de ces derniers.

Assister aux réunions publiques : Où ? Quand ? Comment ?

Du 20 avril au 23 juin, les quatre membres de la Commission du débat public et les deux maîtres d'ouvrage feront une halte, dans l'ordre, à Villeneuve-le-Comte, Bailly-Romainvilliers, Rozay-en-Brie, Crécy-la-Chapelle, Lagny-sur-Marne, Provins, Torcy et Neufmoutiers-en-Brie (voir calendrier prévisionnel page 6). Organisée le plus souvent dans les salles communales, ces réunions publiques sont ouvertes à tous et ne nécessitent aucune inscription préalable. A durée indéterminée, elles se termineront lorsque les participants en auront décidé. C'est le public qui fait le débat !

Une réunion publique en quatre temps

Pierre Gervason, Président de la Commission de pilotage du débat public, introduira la réunion et fixera les règles de son déroulement en rappelant notamment les principes qui animent ce débat public. Les maîtres d'ouvrage présenteront ensuite le projet ; la séance de questions/réponses avec la salle pourra alors débuter. La conclusion sera rendue par Pierre Gervason, qui fera émerger les principaux thèmes évoqués par l'assistance ce soir là et annoncera la date et le lieu de la réunion suivante.

Les citoyens ont la parole

Les participants, élus, citoyens, fédérations, associations, et toutes les parties prenantes locales pourront s'exprimer le soir même au micro ou bien émettre une suggestion sur un papier libre (avec leurs coordonnées), qu'ils remettront à l'accueil.

A leur disposition également, à compter du 20 avril, le site Internet :

www.villagesnature.com/debatpublic

En cliquant sur l'onglet «questions/réponses», un formulaire apparaît. Il suffit de le remplir (nom, prénom, adresse, etc) et de poser sa question destinée aux maîtres d'ouvrage, ou à la Commission de pilotage du débat public.

Une permanence d'accueil du public se tiendra à intervalles réguliers à la Maison des services publics, 27 place d'Ariane, à Chessy (en face de la gare RER du Val d'Europe) et, plus ponctuellement, à Villeneuve-le-Comte (jours et horaires d'ouverture sur le site internet).

Autre moyen d'expression : les cahiers d'acteurs. Ils servent de support aux particuliers, associations, fédérations, représentants du monde économique, élus ou toute autre organisation qui souhaitent faire part de commentaires argumentés sur le projet. Ils seront mis en page et diffusés par la commission de pilotage. Laquelle, une fois les concertations terminées rédige un compte-rendu dans lequel sont compilées toutes les remarques, demandes, suggestions émises par les participants au débat.

Ce rapport final est remis officiellement aux maîtres d'ouvrage accompagné d'une synthèse réalisée par la CNDP. Les maîtres d'ouvrage ont alors 3 mois pour communiquer leur décision sur les suites du projet.

A chaque question, sa réponse

Les membres de la Commission de pilotage et les maîtres d'ouvrage s'engagent à répondre à toutes les questions qui les concernent dans les trois jours, à savoir celles liées à l'organisation du débat public et au projet Villages Nature. Les autres demandes seront transmises aux organismes compétents et des réponses seront données avant la fin du débat public. L'ensemble des questions, avis et réponses figurera sur le site internet www.villagesnature.com. Tous les propos échangés lors des réunions publiques feront, en outre, l'objet d'un enregistrement audio retranscrit mot-à-mot dans un compte-rendu (verbatim), lui aussi mis en ligne sur le même site.

***A quoi sert un débat public ?**

Les réunions publiques ne constituent qu'un élément, essentiel certes, du débat public. Lequel obéit aux dispositions de la convention d'Aarhus, la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. En résumé, un maître d'ouvrage doit saisir la Commission nationale du débat public lorsque son projet dépasse des seuils fixés par décret, soit plus de 300 millions d'euros en bâtiments et en infrastructures. Le débat public a pour objectifs de permettre à tous de s'informer et de s'exprimer sur le projet, à l'heure où la décision de l'engager ou non, n'est pas encore prise. Peut-il pour autant l'empêcher de sortir de terre? Oui, ce fut le cas pour les ports de Nice et de Bastia, mais la concertation donne généralement lieu à des modifications, des aménagements au plan de l'environnement par exemple. Une fois le bilan du débat public dressé et publié, le maître d'ouvrage dispose de trois mois pour présenter les conditions de poursuite de son projet.

Les membres de la Commission de pilotage du débat public

Tous les quatre ont été nommés par la Commission Nationale du Débat Public :



Pierre GERVASON, Président

De formation universitaire en Sciences Physiques et ingénieur ENSPM (Institut français du pétrole), carrière dans la R&D et la communication environnementale, sanitaire, développement durable et crise.

Il a été membre de Commissions particulières des débats publics Eridan et Arc de Dierrey, et garant délégué de la concertation en Corse portant sur le projet Cyrénée, canalisations de transport de gaz naturel.



Patricia JEAN-DROUART

C'est en étudiant l'art Aborigène d'Australie que Patricia Jean Drouart, artiste peintre, a développé une activité artistique autour d'une technique qui est celle du point en relief. Est né de cette pratique, un concept itinérant, appelé « toucher du regard » permettant aux voyants et non-voyants de découvrir ses tableaux en acceptant qu'ils les touchent. Elle a été membre de la Commission particulière du débat public sur le projet ITER en Provence en 2006 et a participé à des réunions

thématiques afin de témoigner de son expérience sur le sujet.



Marc JOZAN

Ingénieur de formation, ancien officier de la marine nationale, parcours industriel dans un groupe pétrolier international, en charge des questions d'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise. Il a un profil très international : université Mc Gill de Montréal, expatriation en Asie, diplômé du MITI au Japon. Il est membre d'une commission de pilotage d'un débat public pour la première fois après avoir contribué à l'organisation de nombreuses

consultations des populations locales dans les pays producteurs d'énergie.



Violette LE QUÉRÉ CADY

Scénariste et illustratrice de bandes dessinées, elle a débuté sa carrière dans la presse, puis a ensuite travaillé sur une collection de bandes dessinées scientifique faite en collaboration avec des chercheurs de l'INRA (Institut national de recherche agronomique) et utilisée entre autres par des enseignants pour ses thèmes d'actualité afin de sensibiliser les élèves à la biologie et à l'environnement.

Elle a été membre de Commissions particulières des débats publics Eridan et Arc de Dierrey, canalisations de transport de gaz naturel.

Les représentants des deux maîtres d'ouvrage



Dominique COCQUET, Directeur général, Les Villages Nature de Val d'Europe

Chez Eurodisney depuis 1989, il y a successivement occupé les postes de Directeur de l'aménagement, Vice-président des relations extérieures, vice-président développement et relations extérieures, puis Directeur général adjoint, conseil & développement projets stratégiques. Il avait auparavant occupé différentes fonctions de direction dans des organismes d'aménagement du territoire, ce qui lui a valu de diriger le projet Aquaboulevard de Paris. Président de la Commission

Stratégie d'Atout France, il siège également au Conseil économique et social d'Ile-de-France et à la CCI de Seine-et-Marne.



Vincent POURQUERY DE BOISSERIN, Directeur général, EPAFRANCE

Ingénieur général des Ponts et Chaussées, il a été successivement Directeur adjoint de la DDE de Haute-Savoie, Secrétaire général pour les affaires régionales à la préfecture de la région Bretagne, Sous-préfet de l'arrondissement de Lens, (Préfecture du Pas-de-Calais), Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et Directeur de la DRE de la Région Centre et de la DDE du Loiret. Chargé par le gouvernement d'une mission pour l'établissement du plan campus du Plateau de Saclay en novembre 2008, Vincent Pourquery de Boisserin a rejoint

en tant que conseiller le cabinet du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en 2009, avant d'être nommé Directeur adjoint du Cabinet du ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire en juillet 2009.

Le calendrier prévisionnel des réunions publiques

Il sera affiché dans chaque commune sous forme de banderoles ou d'affiches, et sera mis en ligne et actualisé, si nécessaire, sur le site www.villagesnature.com/debatpublic.

| | | | | |
|-------|-------------|-------|-----------------------|---|
| Avril | Mercredi 20 | 19h30 | Villeneuve-le-Comte | Réunion de lancement |
| | Mercredi 27 | 19h30 | Bailly-Romainvilliers | Réunion générale |
| Mai | Mercredi 4 | 19h30 | Rozay-en-Brie | Réunion thématique « Développement territorial » |
| | Mercredi 11 | 19h30 | Crécy-la-Chapelle | Réunion thématique « Eau et milieux naturels » |
| | Mercredi 25 | 19h30 | Lagny-sur-Marne | Réunion générale |
| Juin | Mercredi 8 | 19h30 | Provins | Réunion générale |
| | Mercredi 15 | 19h30 | Torcy | Réunion générale |
| | Jeudi 23 | 20h00 | Neufmoutiers-en-Brie | Réunion de clôture |

Le projet Villages Nature

Quelles ambitions pour Villages Nature ?

- Un projet de destination touristique de villégiature de courts et moyens séjours basée sur la quête d'harmonie entre l'homme et la nature.
- Un projet innovant qui a l'ambition de devenir une référence en Europe en matière de tourisme familial durable, en visant un objectif de réduction maximale de son empreinte écologique.
- Un projet vecteur d'identité et prometteur en termes de retombées économiques et sociales pour la Seine-et-Marne, et qui contribuerait à son rayonnement touristique.
- Un projet né d'une collaboration originale entre acteurs privés et publics, et dont le caractère d'intérêt général a déterminé l'engagement public.
- Un projet qui s'inscrit dans le développement maîtrisé du territoire de Val d'Europe et de sa périphérie, et dont la mise en œuvre est prévue par l'avenant du 14 septembre 2010 à la Convention de 1987 relative au projet Euro Disney en France.



Le projet en bref

Où est-il situé ?

En Seine-et-Marne, à l'est de Marne-la-Vallée, à 6 km de Disneyland Paris et à environ 32 km de la capitale. Le projet est localisé sur les communes de Villeneuve-le-Comte, Bailly-Romainvilliers et Serris, immédiatement au sud de l'autoroute A4 et de son échangeur n°14.

Quel est son concept ?

Destination de courts et moyens séjours, Villages Nature serait avant tout une expérience de détente et d'harmonie entre l'homme et la nature. Son Plan d'Action Durable visera à limiter au maximum son empreinte écologique et à valoriser les partenariats locaux.

Quelles activités et hébergements ?

La destination combinerait des hébergements (appartements et cottages) et des espaces récréatifs variés, offrant de nombreuses activités ludiques et pédagogiques, et permettant de sensibiliser les visiteurs à l'importance de la protection de la nature.

Qui sont ses promoteurs ?

Le projet est né de la collaboration originale, depuis 2003, entre le promoteur privé, la société Les Villages Nature de Val d'Europe, créée à parité par les groupes Euro Disney et Pierre et Vacances Center Parcs, et l'aménageur public du secteur IV de Marne-la-Vallée, EPAFRANCE.

Quelle serait sa clientèle ?

Selon les études préalables menées, Villages Nature s'adresserait à une large clientèle européenne, composée de jeunes couples, de seniors et de familles à la recherche de détente, de loisirs et de nature. Les visiteurs pourraient profiter de leur séjour pour visiter le patrimoine touristique et culturel de la région.

Les chiffres clés du projet :

259
hectares

2300 unités d'hébergement à terme

160 000 m²
dédiés aux activités ludiques et éducatives

un parc aquatique de
9000 m²

un lagon géothermique extérieur de

2500 m²

1600 emplois directs

10 cibles d'action durable mesurables

97% des besoins en chaleur assurés par la géothermie

0 litre d'eau prélevé dans les nappes souterraines

moins de
10% de la superficie de la destination seraient construits

Ouverture prévue en 2015

Un engagement fort pour le développement durable

Un projet touristique durable

Villages Nature a été conçu dans un objectif de réduction maximale de son empreinte écologique, et de valorisation des richesses agricoles, culturelles et patrimoniales de son territoire d'accueil seine-et-marnais. Le projet respecte en cela les principes du tourisme durable qui concilie la **protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et l'authenticité socioculturelle***.

Le Plan d'Action Durable (PAD) de Villages Nature comprend 10 cibles mesurables, applicables aux phases de conception, de mise en œuvre et d'exploitation de la destination. Appliquée à un projet de destination touristique de l'envergure de Villages Nature, la démarche exprimée à travers le Plan d'Action Durable est particulièrement novatrice en Europe.

Deux autres documents complètent le PAD et témoignent de l'engagement public en matière de développement durable :

Un Cahier des charges développement durable, dont la mise en œuvre sera supervisée par un comité de suivi composé de personnalités qualifiées indépendantes.

Une Charte relative à la biodiversité dans le projet, traitant du contexte écologique du site, des principes d'aménagement visant à favoriser la biodiversité, et des principes généraux de la végétalisation et de son suivi.



Zéro carbone (zéro énergie fossile) : tendre vers un site « zéro carbone », voire à énergie positive.



Eau durable : gérer durablement les eaux pluviales à l'échelle du territoire, diminuer les consommations d'eau.



Zéro déchet : réduire de 70% la quantité de déchets à enfouir ou à incinérer.



Habitats naturels et vie sauvage : valoriser et développer la biodiversité du site, suivre l'évolution de la faune et de la flore.



Transports durables : créer un site zéro voiture durant le séjour, réduire les impacts environnementaux des transports.



Culture et héritage : promouvoir le patrimoine et la culture locale, sensibiliser les visiteurs au développement durable.



Matériaux locaux et durables : favoriser les matériaux de construction à moindre impact environnemental, promouvoir les biens durables.



Équité et développement économique : soutenir et développer l'économie locale, permettre l'accessibilité de tous.



Alimentation locale et durable : favoriser une alimentation locale, équitable, biologique et de saison.



Qualité de vie et bien-être : assurer le confort et la sécurité des visiteurs, favoriser la qualité de vie des habitants des territoires avoisinants, promouvoir une politique de ressources humaines responsable.

Le calendrier prévisionnel :



Quels enjeux pour le territoire ?

Emploi

4800 emplois directs, indirects et induits (dont 1600 directs), en grande majorité à durée indéterminée, seraient générés par la création de Villages Nature. Une convention avec les acteurs institutionnels de l'emploi et de la formation pourrait être mise en place.

Fiscalité locale

Près de 7 millions d'euros de retombées fiscales annuelles pour les collectivités territoriales sont estimées à terme.

Des partenariats touristiques et agricoles seraient étudiés, par exemple :

- programmes de visites et d'excursions pour faciliter l'accès des visiteurs de Villages Nature au patrimoine seine-et-marnais.
- achat de 25 % des denrées alimentaires à moins de 100 km, et promotion des produits locaux labellisés dans les restaurants et les commerces du site (en application du PAD).
- création d'un "Marché du terroir" à Villages Nature.

Chantier

Le chantier se déroulerait en deux tranches, du 1er semestre 2013 à la mi-2016. Pendant toute la durée des travaux, des mesures seraient prises pour minimiser son impact (protection de l'environnement, installation et circulation du chantier, gestion des terres et des déchets...). Les matériaux seraient choisis en tenant compte des exigences de construction durable des maîtres d'ouvrage. La production locale serait, en outre, privilégiée.

Gestion de l'eau

L'eau est une ressource cruciale en Seine-et-Marne. L'alimentation des plans d'eau d'agrément est prévue à 100% par les eaux de pluie et de ruissellement, sans prélèvement dans les nappes souterraines. Les plans d'eau stockeraient l'eau en hiver, pour la restituer dans le réseau hydrographique en été.

Aménagement du territoire

Villages Nature se situerait immédiatement au sud de l'A4 et de son échangeur n°14, aux abords des massifs forestiers de Ferrières et Crécy. Le développement du tourisme durable à travers le projet préserverait cette zone potentiellement bien desservie d'une éventuelle urbanisation classique.

Un projet avec les acteurs du territoire :

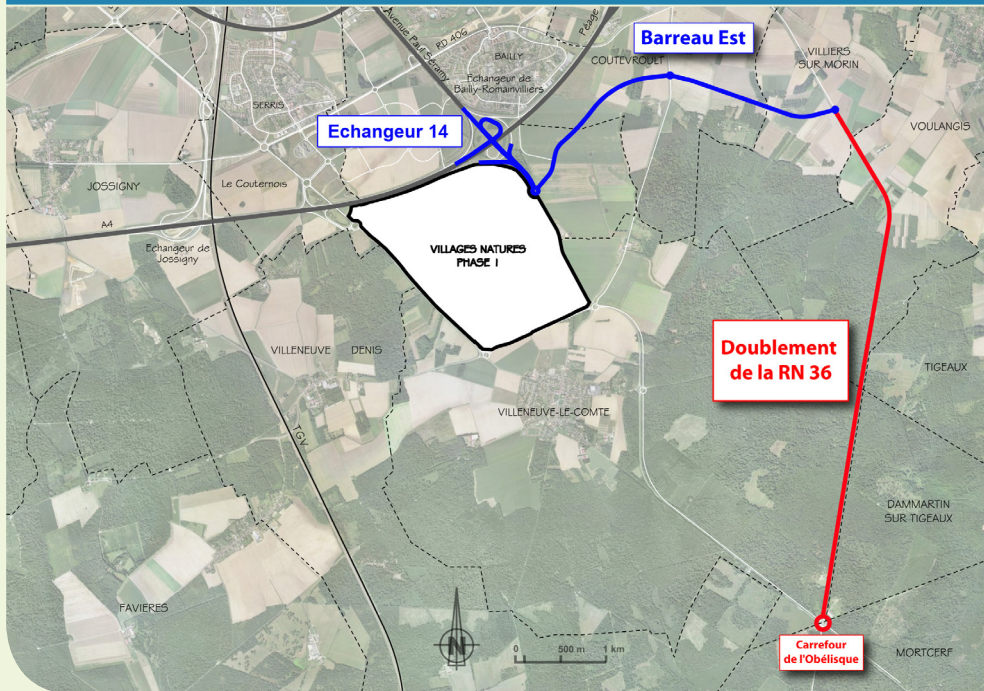
Le Livre Blanc sur Villages Nature

L'une des étapes majeures du dialogue avec les acteurs du territoire a été la publication, en novembre 2009, d'un "Livre Blanc sur Villages Nature" élaboré par 8 intercommunalités du Sud A4, représentant 114 communes et 100 000 habitants. Les réflexions inscrites dans ce document, notamment en matière d'amélioration des transports, ont été intégrées par les promoteurs privés dans le projet Villages Nature, de concert avec les parties publiques signataires de l'avenant à la Convention de 1987.

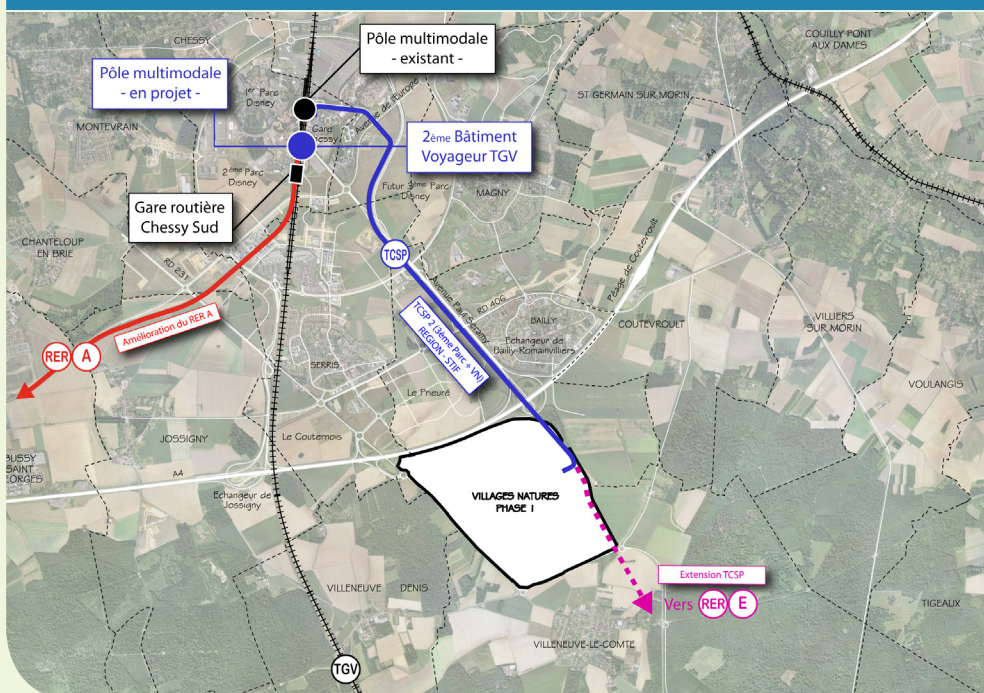
L'amélioration des infrastructures de transports

Le cadre de vie des habitants de la région serait amélioré, notamment par des aménagements routiers et de meilleurs transports en commun prévus par l'avenant à la Convention de 1987.

Les transports routiers



Les transports en commun



Commission de pilotage

DEBAT PUBLIC

Villages Nature

Contact :

Commission de pilotage
du débat public Villages Nature

Maison des Services Publics
27, place d'Ariane - 77700 Chessy

01.78.71.40.95

info.debatpublic.vn@gmail.com

Contact presse :

Séverine Nouet

01.78.71.40.95

presse.debatpublic.vn@gmail.com